

Trésors des lacs italiens

Du 18 au 25 mai 2025
8 jours / 7 nuits

Laissez-vous enchanter par la région des lacs du nord de l'Italie, offrant des panoramas exceptionnels d'une extraordinaire diversité.
Vous serez séduits par la beauté de ces sites et les charmes des bourgades qui jalonnent les rives de ces lacs. Une parfaite harmonie entre nature et culture.



Votre programme

Dimanche 18 mai 2025

Domicile / Région / Stresa

Transfert en navettes Lor'Air Services de votre domicile vers votre autocar principal puis départ vers Stresa.
Déjeuner libre en cours de route.
Arrivée à Stresa, accueil par votre accompagnateur francophone.
Installation à votre hôtel Moderno 3* ou similaire situé à Stresa pour 7 nuits.
Apéritif de bienvenue. Dîner et hébergement.

Lundi 19 mai 2025

Îles Borromées

Petit-déjeuner à l'hôtel. Départ en bateau pour **les 3 îles Borromées**.
Isola Bella, la plus célèbre des îles possède un palais grandiose en style baroque, le palais Borromée et des jardins de rêve étagés sur dix terrasses descendantes vers le lac, riches en statues et arbres rares ; la petite et pittoresque **île des pêcheurs** ; la grande **île Madre**, avec un extraordinaire jardin de fleurs et plantes exotiques qui témoignent de la douceur du climat et un palais qui abrite des œuvres d'art, ainsi qu'une collection de marionnettes et poupées.
Entrée aux palais et jardins des deux îles Borromées.
Visites guidées des palais sur l'île Belle et sur l'île Madre par notre accompagnateur francophone.
Déjeuner au restaurant sur une des îles.
Retour à Stresa et temps libre.
Retour à l'hôtel.
Dîner et hébergement.



Mardi 20 mai 2025

Lac de Côme / Tremezzo

Petit-déjeuner à l'hôtel. Départ en direction du **lac de Côme**. Visite guidée de **Côme**.
Située dans une région qui s'industrialise de jour en jour, la ville a su conserver tout son charme d'antan. Votre guide local vous fera découvrir le dôme qui s'élève sur la place portant son nom, le Broletto (anciennement la mairie) puis vous continuerez cette visite par une agréable promenade le long du lac en passant par la place Cavour qui offre un splendide panorama sur les eaux et les montagnes.
Petit temps libre pour flâner à travers les quartiers pittoresques de Côme.
Entrée à la **cathédrale de Côme** incluse.
Déjeuner au restaurant.
Continuation vers **Tremezzo**.
Arrivée à Tremezzo et visite de la célèbre **villa Carlotta**, de style entre le baroque et le néoclassique, qui conserve en partie le mobilier d'origine ainsi que de nombreuses œuvres d'art remarquables de Canova, Thorwaldsen et Hayez.
Son jardin intact depuis le XVIIIe siècle est considéré comme un petit joyau.
Retour à l'hôtel.
Dîner et hébergement.



Mercredi 21 mai 2025

Matinée libre / Lac d'Orta

Petit-déjeuner à l'hôtel.

Matinée libre. Déjeuner à l'hôtel. Départ vers le **lac d'Orta**.

Traversée en bateau de **Bagnera** (près de Orta) vers **l'île de S. Giulio**, puis à Orta centre et enfin retour sur Bagnera.



Le lac d'Orta, est situé à l'ouest du lac Majeur ; on y visite le bourg de Orta San Giulio, au pied du Sacro Monte, en position panoramique sur une petite péninsule, caractérisé par des ruelles calmes, des édifices baroques avec petites loges, des balcons en fer forgé. Dès la place principale on aperçoit la petite île de St. Giulio qui abrite la basilique homonyme (fermée le lundi matin), édifiée selon la légende par Saint Giulio à la fin du IV^e siècle.

Retour à l'hôtel.

Dîner et hébergement.

Jeudi 22 mai 2025

Milan

Petit-déjeuner à l'hôtel. Visite guidée de **Milan**.

Ville active, généreuse, à l'avant-garde, capitale de la mode et des défilés, salons des vanités : les mystères et les trésors du dôme (une forêt de flèches gothiques), galerie Vittorio Emmanuel, la place du théâtre La Scala (le théâtre lyrique le plus célèbre du monde, où la musique a pris sa résidence), l'extérieur du château Sforzesco au profil imposant qui est l'un des symboles de la ville.

Entrée au **dôme de Milan** incluse.

Déjeuner au restaurant.

Après-midi libre pour shopping ou découvertes personnelles.

Retour à l'hôtel.

Dîner et hébergement.



Vendredi 23 mai 2025

Les 100 vallées / Locarno / Verbania

Petit-déjeuner à l'hôtel.

Départ en autocar à la découverte des **100 Valli** en direction de **Domodossola, Santa Maria Maggiore et Re.**



Départ en train vers Locarno.

Le trajet offre la possibilité d'admirer l'un des paysages les plus sauvages et romantiques entre montagnes et vallées, cours d'eau, vignobles, châtaigniers et villages perchés sur les rochers.

Arrivée à **Locarno**.

Déjeuner au restaurant.

Petit temps libre à Locarno puis départ vers Verbania en autocar en côtoyant la rive ouest du Lac Majeur.

Temps libre à **Verbania**.

Retour à l'hôtel.

Dîner et hébergement.

Samedi 24 mai 2025

Libre / Pallanza

Petit-déjeuner à l'hôtel. Matinée libre.

Déjeuner à l'hôtel. Départ vers **Pallanza**.

Visite des jardins botaniques de Villa Taranto, parmi les plus importants et riches d'Europe.

L'ancien propriétaire, l'écossais Neil Mac Eachern transforma le terrain de 20 hectares en paradis botanique : châtaigniers, eucalyptus, magnolias, nymphéas, fleurs de lotus, fleurs exotiques à côté de bouleaux, tulipes, rhododendrons, azalées...

Retour à l'hôtel.

Dîner et hébergement.



Dimanche 25 mai 2025

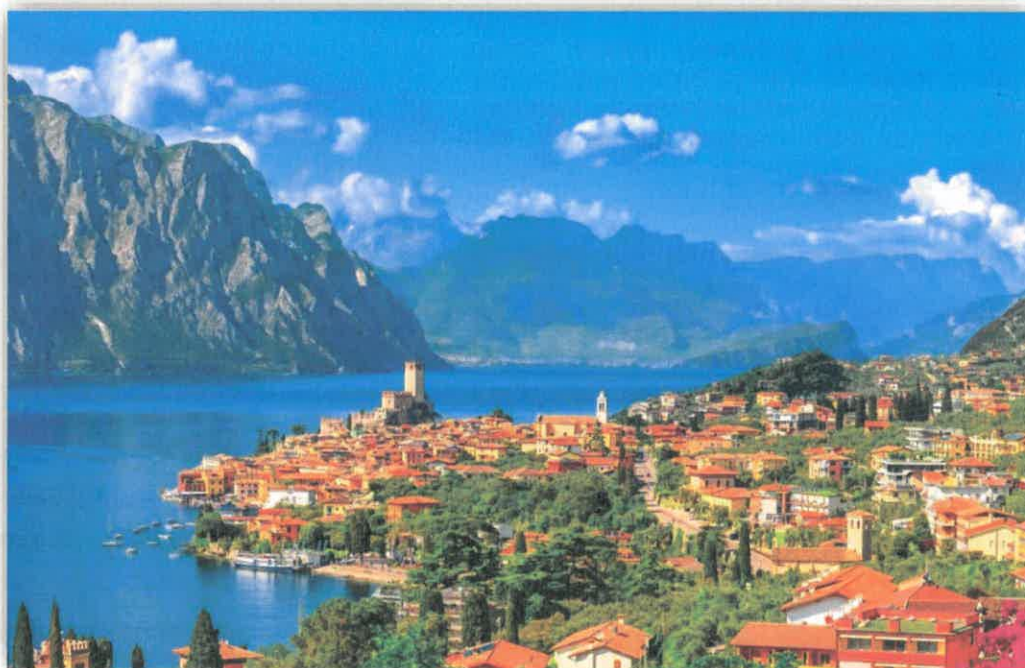
Stresa / Région / Domicile

Petit-déjeuner à l'hôtel.

Départ en autocar vers votre Metz.

Déjeuner libre en cours de route.

Prise en charge par les navettes Lor'Air services pour une dépose à votre domicile.



ATTENTION :

Le contenu du programme est garanti mais l'ordre des excursions est susceptible d'être modifié.

Conditions et tarifs

- 35 participants minimum, 48 maximum
- OD/AD : **1 199 € / personne**
- Invités : **1 549 € / personne** si places disponibles

Possibilité de payer en 3 fois lors de l'inscription par chèque à l'ordre de la « CAS METZ RÉGIE ».

Les chèques seront encaissés comme indiqué ci-dessous :

- 1er chèque : à l'inscription
- 2ème chèque : mi-janvier
- 3ème chèque : mi-février



- **Passeport** ou carte nationale d'identité en cours de validité à la date du voyage et valide au moins jusqu'à la date de retour
- **Chèque de caution** à donner à l'inscription uniquement pour les OD/AD et rendu après le séjour si tous les inscrits OD/AD y ont participé (montant de 350 € multiplié par le nombre d'OD/AD inscrits).

Ce prix comprend

- Les transferts en navette Lor'Air services domicile / autocar / domicile (départements 54, 55 et 57)
- Le transport en autocar grand tourisme WC, vidéo, air climatisé
- L'hébergement à l'hôtel Moderno 3* ou similaire à Stresa pour 7 nuits (base chambre double)
- La taxe de séjour
- La pension complète du dîner du jour 1 au petit-déjeuner du jour 8
- Les boissons aux repas : ¼ de vin + ½ d'eau à tous les repas + café après les déjeuners
- Les visites guidées mentionnées au programme
- Les frais occasionnés par les entrées prévues au programme
- Les services d'un accompagnateur francophone durant votre séjour
- La mise à disposition d'écouteurs durant votre séjour
- Un numéro de permanence 24h/24h et 7j/7j
- Les assurances « Multirisque » et « Protection sanitaire » : assistance rapatriement + assurance bagages, annulation, interruption de séjour.



Ce prix ne comprend pas

- Le supplément chambre individuelle : **268 € / personne**
- Les pourboires
- Les dépenses personnelles et toutes prestations non mentionnées ci-dessus.
- Toute prestation n'étant pas mentionnée dans la rubrique « Ce prix comprend ».

**Bulletin d'inscription « Trésors des lacs italiens »
du 18 au 25 mai 2025**

À retourner à l'accueil de la CAS METZ REGIE avant le jeudi 5 décembre 2024

Nom Ouvrant Droit : Téléphone portable :

Nom prénom participants	OD/AD 1 199 €	Invité 1 549 €	Suppl. chambre Ind. 268 €	Date naissance invités	Adresse invités	Numéro téléphone invités
	☐	☐	☐			
	☐	☐	☐			
	☐	☐	☐			
	☐	☐	☐			

Inscription également possible depuis « Mes activités » : sur casmetzregie.fr

J'ai lu les conditions générales de vente disponibles dans la brique « MENTIONS LÉGALES » du site casmetzregie.fr et j'y adhère sans réserve.

J'ai pris connaissance que je peux annuler mon inscription jusqu'au jeudi 5 décembre 2024.

J'ai pris connaissance qu'en tant qu'OD/AD je dois fournir un chèque de caution d'un montant de 350 € multiplié par le nombre d'OD/AD inscrits. Ce montant correspond à la quote-part prise en charge par la CAS. En cas de demande d'annulation après le jeudi 5 décembre 2024, **je comprends que le montant versé à la CAS ne me sera pas restitué et que le chèque de caution sera encaissé, sans possibilité de contestation de ma part** (sauf cas des assurances décrits dans les prestations incluses).

Nombre de personnes :

- OD/AD : 1 199 € X = €
- Invité : 1 549 € X = €
- Supplément chambre individuelle : 268 € : ☐

Total à payer : €

- Je règle en une fois ☐
- Je règle en 3 fois par chèque bancaire ☐

Date et signature :



Les informations recueillies par la CCAS font l'objet d'un traitement informatique destiné à organiser une activité. Le destinataire des données est : la CAS de Metz Régie. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes, aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à CCAS – Le Responsable des Traitements – 8 rue de Rosny – BP 629 – 93104 MONTREUIL CEDEX. Merci de joindre une copie d'une de vos pièces d'identité.

Droit à l'image : dans le cadre de la promotion de ses activités, la CAS peut être amenée à exploiter des photos ou vidéos prises lors de cette manifestation. Dans le cas où vous ne souhaiteriez pas qu'une photo de vous-même ou d'un de vos enfants apparaisse sur nos supports de communication, merci de nous le signaler par écrit. Toute photo publiée sera supprimée sur simple demande.

VI] FORMALITÉS - POLICE

Les formalités administratives indiquées dans la rubrique de chaque pays s'adressent uniquement aux personnes de nationalité française. Les personnes de nationalité étrangère devront se renseigner directement auprès des consulats ou ambassades de leur pays respectif.

Pour les ressortissants français :

- ☒ CNI (en cours de validité)
- ☒ Passeport (en cours de validité)
- ☐ Passeport (validité postérieure à la date de retour/pages vierges successives)
- ☐ Visa (durée approximative d'obtention :)
- ☐ Autre :

Les non-ressortissants français ou les binationaux sont invités à consulter le consulat ou l'ambassade des pays de destination.

FORMALITÉS SANITAIRES

Nous vous conseillons de consulter, jusqu'au jour du départ, les sites :

<https://www.pasteur.fr/fr> OU <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/>

Pour les destinations où un pass sanitaire ou un parcours vaccinal complet et à jour est exigé, il appartient aux participants de se conformer à cette règle. Tout défaut à ce sujet qui aurait pour conséquence l'annulation du voyage ou le refus d'embarquement entraînera sans exception l'application des frais d'annulations prévus par le contrat.

Pour voyager sereins, voyageons vaccinés.

MINEURS

- **Les mineurs (même les bébés) voyageant seuls ou accompagnés de leurs parents, doivent impérativement se munir de leurs propres papiers d'identité (carte nationale d'identité ou passeport individuel valide).** Par ailleurs, il est vivement recommandé de munir le mineur non-accompagné par ses parents légaux d'une copie de son livret de famille.

En aucun cas l'agence ne saurait être tenue pour responsable du refus des autorités d'un pays étranger de délivrer les visas demandés. Nous ne pouvons en aucun cas supporter les frais supplémentaires résultant de l'impossibilité d'un passager de présenter les documents administratifs ou sanitaires requis. Les clauses et frais d'annulation s'appliqueront pour les passagers dans ce cas.

Formalités spécifiques : dans le cadre d'un voyage à l'étranger, nous vous informons que le mineur résidant en France et voyageant sans être accompagné par ses représentants légaux, doit être muni en plus de sa pièce d'identité et du formulaire d'autorisation de sortie de territoire : CERFA n°15646*01 à télécharger :

https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15646.do

RAPPEL : Les accords de Schengen ne vous dispensent en aucun cas d'être en possession de vos papiers d'identité au passage des frontières. Contrairement aux idées reçues, un permis de conduire, un livret de famille ou une carte vitale ne peuvent en aucun cas remplacer vos papiers d'identité. Tout voyageur empêché de continuer son voyage à une frontière parce qu'il n'est pas en possession de ses papiers d'identité se rapatriera à ses frais et supportera le coût total de son voyage.

A la date du présent contrat et pour les ressortissants français :

Les ressortissants français qui se rendent à l'étranger doivent être porteurs, selon les pays, d'une carte d'identité ou d'un passeport en cours de validité. Pour les départs de Luxembourg, et contrairement à ce qui peut vous être dit, nous vous déconseillons de vous présenter au départ avec une carte d'identité dont la date de validité faciale est périmée. Certains de nos voyageurs se sont déjà vus refuser le départ. Nous ne saurions porter la responsabilité d'un refus d'embarquement pour un passager dont les documents de voyage sont facialement périmés.

CONTRAT DE VOYAGE N° 202400225

VII] CONDITIONS D'INSCRIPTION, MODIFICATIONS ET CONDITIONS D'ANNULATION

GESTION DES INSCRIPTIONS INDIVIDUELLES DES PARTICIPANTS

☒ Les inscriptions individuelles sont gérées par le Client qui informe l'agence dans les meilleurs délais

☐ Les inscriptions individuelles sont gérées par l'agence qui remettra à chaque participant un contrat type ainsi qu'un programme du voyage : **supplément de 25 € par personne correspondant aux frais de gestion**

☐ Perception du prix du voyage par l'agence : l'agence est chargée de percevoir le prix du voyage auprès de chaque participant. Il lui appartiendra également de percevoir les pénalités individuelles d'annulation telles que prévues ci-après.

Le Détaillant se réserve le droit, en cas de non-respect de la date d'envoi de la liste des participants, d'envoi incomplet, inférieur à la taille minimale du groupe, ou erroné, de constater l'annulation partielle ou totale du séjour et d'appliquer le barème d'annulation prévu au contrat de voyage en pareille circonstance.

En cas de dépassement du nombre d'inscriptions prévues, le Client en informera le Détaillant dans les meilleurs délais. Le Détaillant fera ses meilleurs efforts pour accepter ces nouvelles inscriptions. Néanmoins, le Client est informé que ces inscriptions supplémentaires pourront entraîner une modification du prix forfaitaire par personne du séjour. Le Détaillant se réserve le droit de refuser ces inscriptions supplémentaires, notamment en fonction de ses disponibilités en termes de transport et de prestations terrestres sans que le Client puisse procéder à l'annulation du séjour pour les participants déjà inscrits sur la rooming list.

MODIFICATIONS

Conformément aux articles R211-11 à R211-13 du décret n°2007-669 du 2 mai 2007 art. 2I du journal officiel du 4 mai 2007.

Si avant le départ, **EURO MOSELLE LOISIRS – DÉPARTEMENT GROUPES** se trouve en contrainte d'apporter une modification à l'une des prestations de ce contrat entraînant un changement significatif sur le prix de vente, le Client pourra :

- Soit résilier le présent contrat et obtenir sans pénalités le remboursement immédiat des sommes versées
- Soit accepter la modification et dans ce cas un avenant au présent contrat prenant en compte ladite modification sera établi

Si avant le départ, **EURO MOSELLE LOISIRS – DÉPARTEMENT GROUPES** annule le voyage, elle doit en informer par lettre recommandée avec accusé de réception le Client qui pourra alors obtenir le remboursement immédiat et sans pénalités des sommes versées et recevoir une indemnité au moins égale à celle qu'il supporterait si l'annulation était de son fait.

Frais supplémentaires en cas de modifications demandées par le Client

Modifications de nom ou prénom, en cas de remplacements ou d'erreurs de noms/prénoms initialement communiqués

- jusqu'à 60 jours avant le départ : **30 €/ personne concernée**
- entre 59 et 31 jours : **65 €/personne concernée**
- à partir de 30 jours avant le départ : **valeur du billet selon la compagnie aérienne régulière ou charter par personne concernée**

Modification du programme (horaires, transport, hébergement, repas, visites) demandée par le Client :

- à partir de la signature du contrat et jusqu'à 45 jours avant le départ : **150 €/modification**
- à partir de 44 jours avant le départ : **250 €/modification**

VIII] RÉCLAMATION, LITIGES ET JURIDICTIONS

CONTACT

Lorsqu'une non-conformité est constatée sur place, le voyageur est tenu de la signaler au contact ci-dessous dans les meilleurs délais :

L'HOTE FRANCKY

☎ 03.82.59.70.27

flhote@euromoselleloisirs.fr

Le défaut de signalement d'une non-conformité sur place pourra avoir une influence sur le montant des éventuels dommages-intérêts ou réduction de prix dus si le signalement sans retard aurait pu éviter ou diminuer le dommage du Client. Le voyageur pourra également demander de l'aide auprès du contact ci-dessus en cas de difficulté sur place.

RESPONSABILITÉ DE L'AGENT DE VOYAGES

Le détaillant et l'organisateur sont responsables de la bonne exécution des services prévus au présent contrat et sont tenus d'apporter de l'aide au voyageur en difficulté. En cas de mise en jeu de leur responsabilité de plein droit du fait des prestataires, les limites de dédommagement résultant de conventions internationales selon l'article L.211-17-IV du Code du Tourisme trouveront à s'appliquer ; à défaut et sauf préjudices corporels, dommages intentionnels ou causés par négligence, les dommages-intérêts éventuels sont limités à trois fois le prix du voyage ou du séjour.

Pour toute demande de remboursement de prestation non fournie, il est obligatoire de présenter une attestation du prestataire concerné ou du conducteur du voyage. La durée de traitement dépend de l'enquête que nous devons mener.

Toute réclamation doit être adressée sous pli recommandé à l'agence ayant vendu le voyage et ce dans un délai de 21 jours après le retour.

Aucun remboursement ne saurait être accordé pour toute prestation non utilisée du fait du voyageur. Les appréciations subjectives ne sauraient donner lieu à remboursement.

EURO MOSELLE LOISIRS – DÉPARTEMENT GROUPE attire l'attention de son aimable clientèle sur le fait qu'elle ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des objets oubliés et qu'elle ne se charge pas de leur recherche et de leur rapatriement.

En cas de contestation ou de litige seul est compétent le tribunal de Thionville sans novation ou dérogation de cette clause attributive de juridiction.

L'attention des participants est toutefois attirée sur les variantes qui existent selon les pays quant aux garanties légales et réglementaires des hôteliers, des transporteurs et de tous autres prestataires de service. Ils sont en conséquence invités à consulter leur assureur pour toutes couvertures complémentaires dont ils souhaiteraient bénéficier.

Le Client reconnaît avoir été informé par EURO MOSELLE LOISIRS – DÉPARTEMENT GROUPE de la nouvelle réglementation européenne concernant les bagages à main dans tous les aéroports de l'Union Européenne, effective à compter du 6 novembre 2006.

Garant financier du détaillant

APST

15 Avenue Carnot
75017 PARIS

Assureur de responsabilité civile du détaillant

ALLIANZ CARD

1 COURS MICHELET – CS 30051 – 92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX
542 110 291 RCS NANTERRE
N°TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR76 542 110 291

Paraphe client

CESSION DE CONTRAT

Conformément à l'article L.211-11 du Code du Tourisme, vous avez la possibilité de céder le présent contrat tant que celui-ci n'a produit aucun effet et jusqu'à 7 jours du départ, en prévenant l'agence dans un délai raisonnable, à une personne remplissant les mêmes conditions que vous. Vous-même et le bénéficiaire de la cession demeurez solidairement tenus du paiement du solde du contrat et des frais de cession qui vous seront communiqués.

RÉCLAMATION ET MÉDIATION

Le voyageur peut saisir le service client du Détaillant de toute réclamation, à l'adresse suivante : Euro Moselle Loisirs – Département Groupes, rue Pilâtre de Rozier, ZI Sainte Agathe, 57192 Florange Cédex **par lettre recommandée avec AR** ou par mail à groupe@euromoselleloisirs.fr, accompagnée de tout justificatif. A défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours ou s'il n'est pas satisfait de la réponse reçue, le Client peut saisir gratuitement le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités sont disponibles sur le site : www.mtv.travel. Si la vente s'effectue en ligne, le voyageur a la possibilité de recourir à la plateforme disponible sur le site <https://webgate.ec.europa.eu/odr> pour régler son litige.

PROTECTION DES DONNÉES

Si vous ne souhaitez pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique, vous pouvez gratuitement vous inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique www.bloctel.gouv.fr.

La personne concluant le présent contrat accepte de transmettre ses données dans le but de son exécution et garantit qu'elle a recueilli le consentement des autres voyageurs aux mêmes fins. La personne concluant le présent contrat accepte de transmettre ses données aux fins de recevoir nos promotions et sollicitations (via courriers électroniques, messages SMS, appels téléphoniques et courriers postaux) :

Les données sont conservées pendant une durée qui n'excède pas la durée nécessaire aux finalités suivantes :

- Commande d'un séjour : les données nécessaires au traitement de votre commande seront conservées pendant la durée nécessaire à l'établissement d'un droit ou d'un contrat.
- Gestion de la relation commerciale : les données du cocontractant seront conservées (au plus tard) 3 ans à compter de la fin de la relation commerciale.

Conformément à la législation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité des données personnelles vous concernant et d'un droit d'opposition pour raison légitime à leur traitement.

Pour exercer ces droits, vous devez adresser un courrier postal à l'adresse suivante : Euro Moselle Loisirs – ZI Sainte Agathe – Rue Pilâtre de Rozier – 57192 Florange Cédex ou un courrier électronique à groupe@euromoselleloisirs.fr

IX] SIGNATURE

Je soussigné(e) **Monsieur MACLOT Charles**, agissant en qualité de responsable de groupe dûment habilité(e) à signer les présentes pour le compte de l'ensemble des participants, certifie avoir pris connaissance, avant la conclusion du présent contrat, de l'offre répondant aux exigences de l'article R.211-4 du Code du Tourisme, des conditions particulières de vente de voyages et des informations liées à la situation politique et sanitaire de la destination choisie figurant dans la rubrique conseils-aux-voyageurs du site <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/> (plus spécifiquement concernant les sous-rubriques « risque pays » et « santé »).

Les dispositions de ce contrat seront caduques s'il n'est pas renvoyé à l'agence, dûment signé, avant les échéances prévues à votre contrat, accompagné du montant des acomptes mentionné à l'article III (B).

Contrat établi en deux exemplaires originaux

Fait à FLORANGE, le 17/09/2024

Nombre de pages du contrat : 20

En 2 exemplaires

LE CLIENT,

(Mention "lu et approuvé", date)

lu et approuvé
19/09/2024
CAS DE METZ RÉGIE
2, place du Pontiffroy
B.P. 20129 57014 METZ CEDEX 01
TEL : 03 87 34 37 46
Mail : emce705@eameg.org

Eric MAIER,

PRÉSIDENT D'EURO MOSELLE LOISIRS

COORDONNÉES DU RESPONSABLE DU GROUPE

NOM - PRÉNOM :

Adresse personnelle :

Code postal - Ville :

Numéro de téléphone privé :

Numéro de téléphone portable :

E-Mail :